

CAMON

Denise verte contre Venise verte

L'association Denise verte a été créée par les contestataires du programme immobilier la Venise verte à Camon. Un rassemblement est prévu ce jeudi soir.



La Venise verte est un ensemble de 31 logements prévu sur d'anciens ateliers nautiques, au bord du canal de la Somme, près du marais des Bœufs, aux portes des Hortillonnages. Ici de l'autre côté du canal.

DAVID VANDEVOORDE

Depuis le 15 septembre dernier, le maire de Camon, Jean-Claude Renaux a deux mois pour répondre au courrier adressé par l'avocat de l'association Denise verte. Elle a été créée la semaine dernière par les contestataires du programme immobilier la Venise verte. Un ensemble de 31 logements prévu sur d'anciens ateliers nautiques, au bord du canal de la Somme, près du marais des Bœufs, aux portes des Hortillonnages.

« Si quelqu'un ou si le tribunal établit la preuve de non-respect de la loi, je m'y conformerai »

Jean-Claude Renaux, maire de Camon

Ce courrier est « un recours gracieux comprenant huit griefs pour établir l'illégalité du plan local d'urbanisme et le non-respect de normes liées au code d'urbanisme », indique Olivier Malouigne, trésorier de l'association. Celle-ci se rassemble de nouveau ce jeudi à 17 h 30 sur le site, devant les caméras de TF1, après les micros de France Inter de France Culture. L'urbanisation, les espaces naturels... ces sujets n'ont jamais été autant d'actualité.

UN PROJET JUGÉ « DISPROPORTIONNÉ ET DISGRACIEUX »

Car cette fronde est née d'un agacement au sujet d'un ensemble immobilier jugé disgracieux, disproportionné, sur une zone naturelle, inondable, aux accès en voitures très difficiles... Voilà qui

nourrit principalement la contestation née début septembre s'attaquant à la légalité du permis de construire.

Sur place, les arguments environnementaux tiennent la route, quand au non-respect de la loi. Là, il revient à la justice de l'établir. « Et on a ce qu'il faut s'il faut aller au tribunal administratif », préviennent les responsables de Denise verte. « Je vais répondre au courrier que je ne reviendrais pas sur la signature du permis de construire qui n'est pas pour moi entaché d'illégalité. C'est leur droit d'exercer ce recours. Je le respecte. Ensuite si quelqu'un ou si le tribunal établit la preuve de non-respect de la loi, je m'y conformerai », réagit Jean-Claude Renaux, maire de Camon.

LE MAIRE DROIT DANS SES BOTTES

Jean-Claude Renaux répondra à TF1 ce jeudi. Il devrait de nouveau répéter que cette fronde arrive « bien tard ». « En 2019, une enquête publique a abouti à la modification du PLU datant de 2012. En juin 2020, le projet était expliqué dans le bulletin municipal. En février 2021 le Courrier picard l'a présenté. Il y a eu instruction du permis de construire par Amiens Métropole. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), Agence de l'eau, la Direction de l'environnement ont livré leur avis. Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est respecté. Et quelques jours avant le dernier jour possible pour les recours, ça se réveille », dit-il. D'où, pour lui, une manœuvre politique, « Une opportunité d'un de mes opposants de

se faire le grand méchant maire qui fricote avec le diable (en l'occurrence Alain Gest président d'Amiens Métropole, Ndlr) aidé de LFI et d'Amiens c'est l'opposition amiénoise », ironise le maire qui est aussi vice-président à Amiens Métropole.

On trouve en effet des sympathisants de l'opposition amiénoise engagés aussi au sein de l'association Patat, contre la ZAC Boréalia 2 (Renancourt). Mais des habitants apolitiques, tels qu'Olivier Malouigne, découvrent aussi l'engagement citoyen, persuadés que ce site doit être valorisé autrement. Ce à quoi Jean-Claude Renaux répond, droit dans ses bottes : « L'appel à projets dans ce sens a fait chou blanc. La zone inondable est un surcoût important. Ce promoteur peut y faire face. Et c'est dans l'enveloppe urbaine, pas dans les Hortillonnages. C'est une requalification de friche comme l'exige l'État contre l'imperméabilisation de nouvelles terres. Ce n'est pas une résidence seniors mais elle est bien aux normes d'accessibilité, précise par ailleurs le maire. Beaucoup de propriétaires sont seuls ou à deux et cherchent ce type de logements et des familles ont besoin de maisons. J'ai 456 logements sociaux à Camon, une résidence adaptée, un foyer... À un moment, il faut arrêter ! ».

Retrouvez une vidéo en scannant ce QR-Code ou directement sur courrier-picard.fr



L'ACTUALITÉ EN FLASH

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les inscriptions sont ouvertes pour le Challenge Amiens campus

Les inscriptions au Challenge Amiens campus sont ouvertes jusqu'au 12 décembre aux étudiants (post-bac) issus des établissements d'enseignement supérieur d'Amiens Métropole en formation initiale ou en formation continue dans le cadre d'un contrat d'alternance, ainsi qu'aux jeunes diplômés ayant terminé leurs études durant l'année scolaire 2021/22. Ce concours a pour vocation de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et de soutenir leurs projets. La présentation des projets aura lieu début avril 2023 et la remise des prix en mai 2023. Les dossiers doivent impérativement être retirés du 3 octobre au 12 décembre auprès d'Amiens Métropole ou être téléchargés en ligne à l'adresse suivante : amiens.fr/challenge-amiens-campus.

LOISIRS

Une bourse aux jouets dimanche

Le comité de quartier Saint-Acheul organise une bourse aux jouets dimanche 9 octobre de 9 à 17 heures au Préau 132, rue Saint-Acheul. De nombreux exposants proposeront des produits de nurserie, des jouets...

SANTÉ

Une course solidaire le 15 octobre à Pauchet pour Octobre rose

La clinique Victor-Pauchet organise samedi 15 octobre une course pour offrir des soins de confort aux patientes. Chaque année, près de 500 patientes atteintes du cancer du sein sont prises en charge au sein de la clinique. Plusieurs activités et distances seront proposées. Départ des 10 km à 10 heures et du 5 km à 11 heures. Cette journée sera également l'occasion de parler du cancer, de sensibiliser au dépistage et de promouvoir l'activité physique comme moyen de prévention. Les dons collectés seront reversés à l'association Vivre pleinement dans le but de financer des soins de confort pour les patientes.

Inscription via la page Facebook ou via le site www.helloasso.com/vivre-pleinement

DÉMOCRATIE LOCALE

Informations sur le budget participatif

Dans le cadre du vote du budget participatif et durant toute la période du vote jusqu'au 21 octobre, des actions d'information sont organisées. Les prochaines opérations se tiendront mardi 4 octobre de 10 à 12 heures à L'Odyssée, et de 16 heures à 18 heures sur la place d'armes de la Citadelle.

ENVIRONNEMENT

Coup de neuf quartier Saint-Germain jusqu'au 14 octobre

Jusqu'au vendredi 14 octobre, la ville mène une opération Coup de neuf dans votre quartier à Saint-Germain. Cette action prévoit un nettoyage intensif des rues, des espaces verts et des travaux de réfection sur le domaine public (mobiliers dégradés, marquage au sol...). Un ramassage des encombrants aura lieu lundi 10 octobre au matin et une collecte du petit matériel électroménager, des ampoules et piles usagées au Point Information Propreté.

Les habitants pourront y trouver toutes les informations relatives à la propreté et à la collecte des ordures ménagères.

Les personnes qui le souhaitent peuvent signaler les points insalubres au n° vert 0 805 804 368 ou à l'adresse mail : proprete@amiens-metropole.com.

SOLIDARITÉ

Les inscriptions ouvertes pour le « Noël solidarité »

Les familles aux revenus modestes peuvent s'inscrire jusqu'au 31 octobre, dans le cadre de l'opération « Noël Solidarité » du CCAS de la ville d'Amiens auprès des mairies de proximité pour que leurs enfants, âgés de 0 à 14 ans, bénéficient de livres, places de cinéma, d'entrées pour la patinoire, la piscine ou le zoo... La distribution aura lieu, entre le 30 novembre et le 7 décembre, dans les mairies de secteur. Les bénéficiaires sont les enfants nés après le 31 décembre 2007 dont les parents résident à Amiens et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 322 euros. L'inscription se fait en mairie de secteur aux heures habituelles d'ouverture.

Renseignements auprès du CCAS au 03 22 97 11 25.